

AVIS N° 1-18/19 CAC
CAMPAGNE D'EMPLOIS ENSEIGNANTS-CHERCHEURS 2019

Le Conseil Académique,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-1 et suivants,
Vu les statuts de l'université,

Considérant la présentation faite de la campagne d'emplois des enseignants-chercheurs et notamment, les publications des postes : enseignants-chercheurs 2018 et enseignants-chercheurs 2019 ainsi que les postes mis en réserve 2019-2020,

est consulté et examine

la campagne d'emplois 2019 des enseignants-chercheurs, telle que figurant en annexe du présent avis.

Les membres du conseil émettent un avis favorable (60 présents ou représentés, 34 pour, 16 contre, 10 abstentions, 0 NPPAV).

A Toulouse, le 8 janvier 2019



La Présidente

Emmanuelle GARNIER

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

AVIS N° 2-18/19 CAC
PORTANT SUR LA COMPOSITION, LES COMPETENCES ET LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT DE LA
COMMISSION PERMANENTE EN CHARGE DES MOYENS ET DE LA PROSPECTIVE

Le Conseil Académique

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-1 et L 712-2,
Vu les statuts de l'université notamment son article 34,

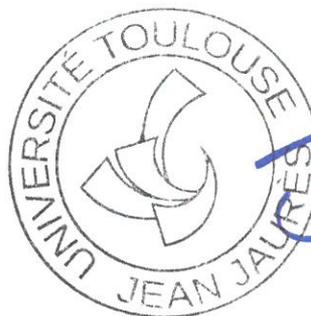
Considérant la présentation de la Commission permanente en charge des moyens et de la prospective rattachée
au Conseil d'administration,

est consulté et examine

la composition, les compétences et les modalités de fonctionnement de la commission permanente en charge des
moyens et de la prospective, tels que figurant en annexe du présent avis.

**Les membres du conseil émettent un avis favorable (55 présents ou représentés, 49 pour, 0 contre, 6
abstentions, 0 NPPAV).**

A Toulouse, le 8 janvier 2019



La Présidente
Emmanuelle GARNIER